Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260917-DC2026091607-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 16 septembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260916/07 :
Convention pour la réalisation de la prestation paye du Centre de Gestion
Rapporteur : Philippe GOURAUD

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE, Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Carine PUREN, Claudine BOULAIRE, Claire CUSATIS
Absents représentés : Elodie CERVO a donné pouvoir à Laurence LE PABIC
Absents excusés : /
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 28 - Pouvoirs : 1 - Votants : 29
Secrétaire de séance : Carine PUREN
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 28 conseillers municipaux présents

---

La gestion de la paie des agents territoriaux constitue une mission complexe. Elle requiert rigueur et fiabilité afin de garantir la conformité des bulletins et des déclarations obligatoires.
Dans certaines situations exceptionnelles (absence imprévue d'un agent, difficulté organisationnelle, indisponibilité temporaire du service), la continuité de cette mission peut être fragilisée.

Dans ce contexte, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan propose une prestation de paie permettant d'assurer la réalisation de la paie des agents de la collectivité.
Cette prestation vise à garantir la continuité du service, sécuriser le processus de paie et éviter tout retard ou difficulté dans le versement des rémunérations et le respect des obligations déclaratives.
Elle repose sur des outils dématérialisés. Les échanges de données entre la collectivité et le Centre de Gestion s'effectuent selon des modalités adaptées à la situation rencontrée, permettant une prise en charge rapide et sécurisée.

La convention cadre proposée, définit les modalités générales de recours à la prestation et permet d'autoriser la signature de conventions spécifiques fixant les conditions pratiques d'exécution.
Ces conventions, établies sur la base d'une offre du Centre de gestion, pourront être conclues sans nouvelle délibération afin de faciliter une mise en œuvre rapide adaptée aux situations d'urgence.

Ce dispositif permet ainsi de répondre efficacement à des besoins urgents tout en assurant la fiabilité des traitements réalisés.

Le coût facturé par le CDG est à ce jour de 7.60€/bulletin. Cela représente en moyenne 646€/mois

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260917-DC2026091607-DE

Il est proposé de renouveler la convention avec le CDG pour une durée d'exécution de 6 ans, à compter du 1er janvier 2027.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention pour la réalisation de la prestation paye du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, pour la période du 01/01/2027 au 31/12/2032, ci-annexée ;**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;**
- **INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la Commune.**

PLUNERET, le 17 septembre 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN